



**Dans le monde d'après, personne ne doit vivre
à la rue !**

Et le monde d'après, c'est dès maintenant !

Depuis le 9 décembre, 52 personnes sans-abri, ou très mal logées occupent le 7 place Laurent Bonnevey à Grenoble, un des bâtiments du quartier Abbaye dit « des volets verts ». Ce bâtiment fait partie d'un ensemble de logements sociaux ACTIS, progressivement vidé de ses locataires dans le cadre d'un Projet de Rénovation Urbaine (PRU) du quartier, en vue d'une réhabilitation du bâti et d'une évolution du quartier. Le dernier locataire a déménagé début décembre. Quelques jours après le début de l'occupation, les fluides (chauffage, électricité, eau) ont été coupés malgré la présence de ces personnes et malgré la période hivernale.

La CGT tient à leur exprimer son plein soutien. Et nous nous associons à l'exigence du **rétablissement immédiat et urgent, sans conditions**, de l'ensemble des fluides, puis l'ouverture de discussions avec les différentes autorités compétentes afin de trouver rapidement pour toutes et tous une solution de logement **pérenne et décente**. Cette situation doit cesser, il n'est pas possible que la stratégie du pourrissement soit adoptée par les pouvoirs en place.

De plus, ces événements surviennent dans un contexte de pandémie mondiale, générant une situation sanitaire critique qui touche particulièrement les populations les plus précarisées. Laisser les gens vivre dehors, ou dans de l'habitat très précaire, ne permet en aucune façon de garantir la distanciation, l'hygiène des mains...etc. Permettre à chacun.e d'avoir un logement correct est donc aussi une question de santé publique.

La situation du logement est devenue de plus en plus insupportable ces dernières années. On ne peut que constater l'état d'abandon dans lequel sont laissées les personnes privées de logement et d'hébergement, et le système répressif qui est mis en place pour les chasser, soit directement, soit en les privant de la satisfaction de besoins vitaux.

Dans ses repères revendicatifs, la CGT revendique :

- Le droit au logement pour toutes et tous, sans discrimination de nationalité, quelles que soient les situations sociales ou administratives;
- L'accès aux besoins fondamentaux pour toutes et tous, notamment à l'eau et à l'énergie, sans discrimination de nationalité, quelles que soient les situations sociales ou administratives. Nous revendiquons en conséquence la gratuité des premiers mètres cubes d'eau, des premiers kilowattheures;
- L'accueil de façon digne et adaptée des personnes sans logis et le développement d'une politique d'hébergement pour répondre aux situations d'urgence;
- Nous considérons qu'il est aberrant que des gens qui vivent ici, travaillent ici, soient sciemment maintenus dans des situations administratives où ils ne peuvent faire valoir aucun droit. C'est

pourquoi nous revendiquons également la régularisation des "sans-papiers" : pas d'habitant.es sans droits !

Avec une vingtaine d'organisations, la CGT affirme que la crise COVID est un révélateur de la nécessité de changer profondément de modèle de société. Nous pensons qu'il est urgent d'inventer un « monde d'après » solidaire, respectueux de l'environnement, et où nul.le ne sera laissé.e au bord du chemin, où le droit à la santé, à l'éducation, au logement, à l'énergie, en somme le droit à une vie décente seront garantis à toutes et tous. Obtenir des réponses concrètes et efficaces aux revendications évoquées ci-dessus est donc d'autant plus urgent.

Si les 52 occupant.es ont décidé d'agir, soutenus.es par le DAL et nombre d'organisations, c'est parce qu'ils et elles sont face aux carences des institutions et ne trouvent pas de solutions de logement, malgré de multiples démarches, comme c'est le cas pour de nombreux.euses autres. Plusieurs centaines de personnes (~2000) sont aujourd'hui sans logement sur l'agglomération Grenobloise, dont une partie non négligeable laissée à la rue, faute de place dans le réseau d'hébergement d'urgence.

L'Etat, les collectivités, les bailleurs sociaux doivent tenir leurs prérogatives !

Ce sont plus de 30 000 demandes de logement social en Isère qui sont en attente. En moyenne en Isère, on compte 3,5 demandes pour 1 attribution (à Grenoble on dépasse 4). Pourtant, le taux de vacance des logements (tous logements confondus) est de plus de 11% pour Grenoble centre (plus de 11000 logements vacants) et plus de 7% pour l'agglo (Chiffres INSEE). Il faut également dénoncer le trop grand nombre de communes qui s'autorisent à ne pas participer à l'effort du développement du parc de logements sociaux.

L'État n'assume pas ses responsabilités, et n'assume pas son devoir alors qu'il a la charge d'assurer à toute personne sans-abri et en situation de détresse médicale, psychique ou sociale un hébergement d'urgence. Comme il ne l'assume pas pour les demandeurs.euses d'asile qui devraient pourtant toutes selon la loi se voir proposer une solution d'hébergement le temps de l'examen de leur dossier. Le 115 (numéro d'urgence dédié aux personnes sans-abris qui demandent un hébergement) est totalement saturé et ne permet pas de soustraire toutes les personnes laissées à la rue aux situations de danger, de les mettre à l'abri.

Mais si l'hébergement d'urgence est indispensable, cela ne doit être qu'une solution temporaire. Si autant de gens doivent y recourir, c'est parce qu'il y a aussi et surtout besoin d'une politique beaucoup plus ambitieuse de construction de logements sociaux, notamment à très bas loyers (PLAI), sur l'ensemble du territoire Grenoble-agglo.

Dans ce domaine, là encore, on constate la démission complète de l'État, qui ne finance quasiment plus la construction de logement social (le financement est passé de 20% en 2005 à 1% aujourd'hui!). Ce retrait met à mal les bailleurs sociaux, qui doivent maintenant quasiment autofinancer la construction, au détriment des réhabilitations, et sur le dos des locataires. En effet, les loyers sont les seules ressources des bailleurs. Or le logement est un besoin fondamental, la solidarité devrait être portée par l'ensemble de la population.

Il est aussi question de la qualité de vie des habitants.es des quartiers populaires, de leur cadre de vie, de la qualité des logements, de l'habitat. Ces quartiers qui font l'objet de grands projets de rénovation. Quartiers historiques de nos villes, quartiers de la diversité, intergénérationnels. Des moyens doivent être alloués pour que les habitants.es puissent y vivre bien. Pour qu'ils et elles puissent bénéficier des équipements et services publics de proximité dont ils ont besoin. Pour que les loyers restent accessibles, et que les locataires ne soient pas confrontés à la précarité énergétique.

Nous pensons qu'il est pertinent d'agir à l'échelle de la métropole. Dès aujourd'hui il faut :

- Mettre en œuvre un grand service public unifié du logement.
- Lancer un vaste plan de réhabilitation de l'habitat dégradé, d'isolation thermique, et de rénovation des quartiers, sans augmentation de loyers. En améliorant l'attractivité de ces logements, cela réduira le taux de vacance.
- Dégager les moyens pour un plan massif de construction de logements sociaux de qualité, dans tout le territoire, dont une part importante en PLAI.
- Destiner prioritairement au logement social les bâtiments publics ou appartenant aux entreprises publiques lorsque ceux-ci ne sont plus utilisés pour l'activité administrative ou économique.
- Donner les moyens au CROUS pour développer massivement (construction et réhabilitation) le logement étudiant, de qualité et à loyer abordable : les étudiants ont autre chose à faire que de travailler pour payer leurs logements!
- La mise en place d'un plan « logements d'urgence »
 - Obtenir des moyens humains et financiers pour l'ensemble des dispositifs de recueil des demandes (115 – CCAS – Services sociaux du département ...)
 - Mettre en place des solutions d'accueil d'urgence "dignes", comme d'autres pays européens sont en capacité de le faire et sortir du système "algeco" ou chambre d'hôtel qui ne permettent pas le respect de la dignité des personnes et de leurs réalités budgétaires
 - Augmenter les capacités d'accueil à hauteur des besoins. En cas de saturation, la réquisition de logements vides doit être utilisée : nul.le. ne doit passer une seule nuit dehors.
- Obtenir des moyens humains et financiers pour une action sociale adaptée, de proximité, qui œuvre avec les habitants, les hébergés et garantis à tou.tes l'accès au logement.